

du 1 juin, N.-D. de Grâce ; du 10 juin, sainte Marguerite (l'Acadie) ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Montréal et Longueuil) ; du 14 juin, saint Basile ; *par anticipation*, du 27 juin, saint Louis de Gonzague (St Aloysius).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — De vendredi dernier, Sacré-Cœur de Jésus (Ottawa et Brook) ; du 31 mai, sainte Angèle (Papineauville) ; du 1 juin, N.-D. de Grâce (Hull) ; du 2 juin, saint Eugène ; du 5 juin, saint Boniface ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Perkin's) ; du 16 juin, saint François-Régis (Kiamika).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 31 mai, sainte Angèle ; du 7 juin, saint Robert ; du 11 juin, saint Barnabé ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Verchères).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 5 juin, saint Boniface (Shawinigan) du 11 juin, saint Barnabé ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Lionneville) ; *par anticipation*, du 22 juin, saint Paulin et saint Prosper.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — De vendredi dernier, Sacré-Cœur de Jésus, (Stantead Plain) ; du 6 juin, saint Claude (Cleveland) ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Lennoxville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 31 mai, sainte Angèle (Laval) ; du 2 juin, saint Eugène (Grantham) ; du 3 juin, sainte Clotilde (Horton) ; du 6 juin, saint Norbert (Arthabaska) ; du 8 juin, saint Médard (Warwick-Est) ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (La Baie) ; *par anticipation*, du 20 juin, saint Silvère.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 3 juin, sainte Clotilde ; du 8 juin, saint Médard (Coteau) ; du 16 juin, saint François-Régis ; *par anticipation*, du 21 juin, saint Louis de Gonzague.

DIOCÈSE DE PEMROKE. — De vendredi dernier, Sacré-Cœur de Jésus (Cobden et Corbeille Siding) ; du 3 juin, sainte Clotilde (Grand-Lac) ; du 9 juin, saint Colomb (Cathédrale) ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Chalk River, Bois-Franc et Madawaska).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 6 juin, saint Norbert ; du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Lavaltrie) ; du 19 juin, sainte Julienne. J. S.

(1) La Congrégation des indulgences, le 22 août 1906, a ordonné qu'on fit dans toutes les églises où se célèbre la fête du Sacré-Cœur le jour de la fête même un exercice comprenant un acte de consécration et les litanies du Sacré-Cœur récités devant le Saint-Sacrement exposé (circ. de Montréal, 25 mai 1899). A cet exercice est attachée une indulgence plénière, (applicable aux âmes du purgatoire) que l'on peut gagner si l'on se confesse et communie, ou une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines, si l'on ne communie pas.

(2) Dans les trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, les fidèles qui récitent ou entendent pieusement réciter l'acte de consécration publique au Sacré-Cœur (" O Cœur très saint et très aimant de Jésus... "), à la suite de la procession le dimanche qui suit la fête, gagnent une indulgence plénière, au moyen de la confession, de la communion, de la visite et d'une prière aux intentions du Souverain-Pontife.



camerlin
à Sa Sai

— Cet
de la Sa
Collège.
l'étymolo
nous vo
camera, (c
tenait. P
c'était la
lingue si
surveilla
nal cam
Camera (c
au Souv
préposé
Sacré-Co

— L'o
remonte
biens du
cardinav
Ce proje
approuv
sujet.

— Les
gorie. Il